

Rapport N°2
SCOLA CORSA DI BIGUGLIA
SERVIZIU FINANZE
2021/09/03



Les écoles immersives en langue corse de Biguglia et Bastia seront fin prêtes pour la rentrée 2021, suite à l'annonce faite par M.Ghjiseppu Turchini, président de l'association Scola Corsa en présence du député européen François Alfonsi, du maire de Biguglia, Jean-Charles Giabiconi, des présidents des sections de Scola Corsa di Bastia, Pasquale Castellani, et de Biguglia, Alanu Gherardi, ainsi que plusieurs personnalités impliquées dans le développement de la langue Corse. Le président de l'exécutif a accueilli favorablement ce projet et a formellement accordé son soutien.

Le réseau qui se met en place est appelé à se développer pour constituer une véritable filière d'enseignement immersif, de la maternelle au baccalauréat.

En attendant ce développement, de nombreux enfants sont, d'ores et déjà, inscrits sur les deux premières écoles dans des classes de maternelle des premier et deuxième niveaux avec des enfants de 3 et 4 ans qui seront encadrés par 3 enseignants et 2 ATSEM.

L'association a inscrit son projet dans le droit fil des expériences positives enregistrées au Pays Basque et en Bretagne et la pédagogie de ces écoles est celle de l'immersion totale de la maternelle à la CP puis une introduction progressive de l'apprentissage du français à compter du CE1.



Les résultats obtenus sont probants : acquisition de la langue minoritaire de façon active, maîtrise de la langue française - lors des tests de l'Education Nationale, les compétences des enfants des écoles immersives ont été jugées meilleures que celles du cursus monolingue - et l'excellence de la filière est aussi attestée au collège, au lycée par les résultats aux examens et notamment au baccalauréat : les lycées Diwan de Carhaix en Bretagne et Seaska de Bayonne au Pays Basque, ont été souvent classés numéros 1 en France. L'intérêt pour les enfants inscrits résidents sur le territoire communal est donc indéniable et très important pour la municipalité.

Le modèle Scola Corsa se base sur un enseignement associatif, laïc et gratuit et une adhésion au réseau Eskolim dont il est désormais la sixième branche et qui a construit son développement sur la base de la contractualisation avec l'Etat telle qu'elle est prévue par les textes en vigueur.

Cette contractualisation peut intervenir au terme d'une période probatoire (3 ans) mais durant cette période probatoire, la charge budgétaire va être très lourde. C'est la raison pour laquelle l'association doit se tourner vers des soutiens afin qu'ils les aident à franchir ce cap.

Dans le cadre de l'ouverture de SCOLA CORSA DI BIGUGLIA, la Ville a voulu se positionner en soutien nécessaire de cette nouvelle école associative sur le territoire communal afin de garantir une ouverture dans les meilleures conditions scolaires possibles.



A cet effet, la Ville de Biguglia souhaite mettre à disposition de l'association SCOLA CORSA DI BIGUGLIA, 4 salles de classes à titre gratuit, une cour de récréation ainsi qu'une partie du réfectoire au sein du Groupe Scolaire Simone Peretti. L'espace aujourd'hui mis à disposition est aujourd'hui vide de toute occupation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'établir une convention de mise à disposition à titre gratuit avec l'association SCOLA CORSA DI BIGUGLIA, valable un an et renouvelable tacitement trois fois, pour une durée maximum de quatre ans concernant une occupation du domaine public révocable et précaire. Pour la parfaite information du Conseil Municipal, il est précisé que cette mise à disposition à titre gratuit, considérée comme un avantage en nature, fera l'objet d'une inscription en annexe des documents budgétaires de la commune (CA et BP), conformément à la réglementation, pour les exercices concernés.